Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

SEANCE du 27 juillet 2020 – 17h30
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

Nombre de sièges : 37 / Nombre de délégués titulaires désignés : 36

Nombre de délégués titulaires présents : 33/36

Nombre de délégués suppléants ayant voix délibérative : 2

Nombre de personnes ayant pris part à la délibération : 35 + 1 pouvoir

Date de la convocation : 20/07/2020

L'an deux mille vingt et le vingt-sept du mois de juillet, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne, s'est réuni à la Salle polyvalente de CHATEAURENAUD - 10 rue de la Mairie à LOUHANS-CHATEAURENAUD.

Etaient présents :
Avec voix délibérative : M. VADOT Anthony, M. PUTIN Daniel, M. LEROY Christian, M. CAUZARD Philippe, M. STEURER Blaise, Mme BUATOIS Christine, M. BESSON Stéphane, M. LAURENCY Didier, M. COLIN David, M. CULAS Joël, M. ABERLENC Jean-Marc, M. CLERC Christian, M. LONGIN Jean-Michel, M. CHEVREY Mickaël, M. GIRARDEAU Régis, Mme GRUET Aline, M. JACQUINOT Nicolas, M. GROS Stéphane, M PHILIPPE Alain, Mme LACROIX MFOUARA Béatrice, Mme BAJARD Isabelle, M. GEOFFROY Ludovic, M. RAVAT Thierry, Mme BOUDIER Sylvie, M. GALOPIN Christophe, M. FIERIMONTE Sébastien, M. COUCHOUX Pascal, M. FICHET Didier, M. PARADIS Laurent, Mme JACQUARD Françoise, Mme EUVRARD Jocelyne, M. SIMONIN Jean, Mme ROBELIN Nadine, M. GANDREY Julien (suppléant), M. JACCUSSE Sébastien (suppléant).

Sans voix délibérative : M. BECHE André, Mme MATHY Paule, M. BONIN Jacky, Mme BASSET Marie-Anne, Mme PRABEL Marie Line, M. METERY Alain, M. VIVIER Stéphane, PAPIN Jean-Pierre

Etaient excusés : Mme Claudette JAILLET pouvoir donné à Mme Aline GRUET, M. Jean-Luc CANET représenté par M. Julien GANDREY, M. Cédric DAUGE représenté par M. Sébastien JACCUSSE

Secrétaire de séance : M. CHEVREY Mickaël

Délibération n°2020-024 : Installation du comité syndical

- *Vu les articles L. 5711-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.*
- *Vu les statuts du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne.*
- *Vu les délibérations des 4 communautés de communes portant désignation de leurs délégués respectifs au sein du comité syndical du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne.*
- *Vu le courrier de la sous-préfecture en date du 21 juillet 2020 qui indique que le nombre de délégués de la communauté de commune Bresse Revermont 71 est de 7 et non de 6 (au 1er janvier 2020, la population totale qui doit être retenue pour le calcul du nombre de délégués est de 10 028 alors que la population municipale est de 9 872).*

M. Christian LEROY, doyen d'âge parmi les membres titulaires du comité syndical, procède à l'appel :

- pour la communauté de communes Bresse Revermont 71, les 6 titulaires et suppléants, au lieu de 7, désignés lors du conseil communautaire du 30/06/2020 sont les suivants :

Titulaires	Suppléants
FICHET Didier	PAPIN Jean-Pierre
PARADIS Laurent	CHEVALLIER Martine
JACQUARD Françoise	FROMONT Jean-Michel
EUVRARD Jocelyne	NALTET Jean-Luc
SIMONIN Jean	PUGEAUT Françoise
ROBELIN Nadine	JACQUARD Sébastien

A pourvoir	A pourvoir

- pour la communauté de communes Bresse Nord Intercom', les 5 titulaires et suppléants désignés lors du conseil communautaire du 09/07/2020 sont les suivants :

Titulaires	Suppléants
GIRARDEAU Régis	GANDREY Julien
GRUET Aline	CANARD Elisabeth
JACQUINOT Nicolas	SAGNARD Catherine
JAILLET Claudette	GAROT Marie-Françoise
CANET Jean-Luc	DAVID Brigitte

- pour la communauté de communes Terres de Bresse, les 11 titulaires et suppléants désignés lors du conseil communautaire du 10/07/2020 sont les suivants :

Titulaires	Suppléants
GROS Stéphane	JACCUSSE Sébastien
PHILIPPE Alain	PRABEL Marie Line
LACROIX MFOUARA Béatrice	GANDRE Stéphanie
BAJARD Isabelle	VILLEROT Patrick
GEOFFROY Ludovic	COMTET Bernard
RAVAT Thierry	MOREY Pascal
BOUDIER Sylvie	GUIGUE Christian
DAUGE Cédric	METERY Alain
GALOPIN Christophe	LARGY Anthony
FIERIMONTE Sébastien	DELONG Franck
COUCHOUX Pascal	VIVIER Stéphane

- pour la communauté de communes Bresse Louhannaise Intercom', les 14 titulaires et suppléants désignés lors du conseil communautaire du 15/07/2020 sont les suivants :

Titulaires	Suppléants
VADOT Anthony	MOREL Martine
PUTIN Daniel	VILLEMAIRE Jean-Luc
LEROY Christian	DECUIGNIERES Sylvie
CAUZARD Philippe	BALTES Stéphane
STEURER Blaise	BECHE André
BUATOIS Christine	GILLES Géraldine
BESSON Stéphane	BOUCHET Frédéric
LAURENCY Didier	MATHY Paule
COLIN David	BONIN Jacky
CULAS Joël	BASSET Marie-Anne
ABERLENC Jean-Marc	PARISOT Denis
CLERC Christian	BARDET Xavier
LONGIN Jean-Michel	BERNARD Eric
CHEVREY Mickaël	PETIOT Chantal

Lesdits délégués au Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne sont déclarés installés dans leurs fonctions de délégués au Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-préfecture le 31/08/20
et publié, affiché ou notifié le 6/08/2

Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne

DONT ACTE
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Anthony VADOT

Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne

Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

SEANCE du 27 juillet 2020 – 17h30
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

Nombre de sièges : 37 / Nombre de délégués titulaires désignés : 36

Nombre de délégués titulaires présents : 33/36

Nombre de délégués suppléants ayant voix délibérative : 2

Nombre de personnes ayant pris part à la délibération : 35 + 1 pouvoir

Date de la convocation : 20/07/2020

L'an deux mille vingt et le vingt-sept du mois de juillet, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne, s'est réuni à la Salle polyvalente de CHATEAURENAUD - 10 rue de la Mairie à LOUHANS-CHATEAURENAUD.

Etaient présents :
Avec voix délibérative : M. VADOT Anthony, M. PUTIN Daniel, M. LEROY Christian, M. CAUZARD Philippe, M. STEURER Blaise, Mme BUATOIS Christine, M. BESSON Stéphane, M. LAURENCY Didier, M. COLIN David, M. CULAS Joël, M. ABERLENC Jean-Marc, M. CLERC Christian, M. LONGIN Jean-Michel, M. CHEVREY Mickaël, M. GIRARDEAU Régis, Mme GRUET Aline, M. JACQUINOT Nicolas, M. GROS Stéphane, M PHILIPPE Alain, Mme LACROIX MFOUARA Béatrice, Mme BAJARD Isabelle, M. GEOFFROY Ludovic, M. RAVAT Thierry, Mme BOUDIER Sylvie, M. GALOPIN Christophe, M. FIERIMONTE Sébastien, M. COUCHOUX Pascal, M. FICHET Didier, M. PARADIS Laurent, Mme JACQUARD Françoise, Mme EUVRARD Jocelyne, M. SIMONIN Jean, Mme ROBELIN Nadine, M. GANDREY Julien (suppléant), M. JACCUSSE Sébastien (suppléant).

Sans voix délibérative : M. BECHE André, Mme MATHY Paule, M. BONIN Jacky, Mme BASSET Marie-Anne, Mme PRABEL Marie Line, M. METERY Alain, M. VIVIER Stéphane, PAPIN Jean-Pierre

Etaient excusés : Mme Claudette JAILLET pouvoir donné à Mme Aline GRUET, M. Jean-Luc CANET représenté par M. Julien GANDREY, M. Cédric DAUGE représenté par M. Sébastien JACCUSSE

Secrétaire de séance : M. CHEVREY Mickaël

Délibération n°2020-025 : Election du Président sous la présidence du doyen d'âge

- *Vu les statuts du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne*
- *Vu l'installation du comité syndical dudit Syndicat*

Pour l'élection du Président du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, M. Christian LEROY, doyen d'âge parmi les membres titulaires du comité syndical, a la présidence conformément aux dispositions de l'article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, applicable aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale suivant l'article L.5211-2 du même Code.

M. Christian LEROY indique que l'élection du président suit les mêmes règles que celles prévues pour les conseils municipaux et pour les conseils communautaires aux articles L 2122-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales : l'élection se déroule au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu. Pour ce faire, le doyen d'âge est assisté par un secrétaire et, au moins, deux assesseurs qui devront être désignés par le comité syndical.

Pour le poste de secrétaire, il est fait appel au benjamin des membres titulaires, M. Mickaël CHEVREY ; ce dernier accepte d'être secrétaire.

M. Jean-Michel LONGIN et M. Julien GANDREY, candidats, sont nommés assesseurs.

M. Christian LEROY fait appel aux candidatures concernant la présidence du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne.

Une seule candidature est proposée, celle de M. Anthony VADOT.

M. Christian LEROY appelle les membres du comité syndical à procéder à l'élection du Président et chaque délégué dépose son bulletin de vote sur papier blanc dans l'urne.

Les assesseurs et le secrétaire de séance décomptent les bulletins comme suit :
Nombre de délégués titulaires présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
Nombre de votants : 36
Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
Nombre de bulletins blancs : 2
Nombre de suffrages exprimés : 34
Majorité absolue : 18

Nom et prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)	Nombre des suffrages obtenus	
	En chiffre	En toutes lettres
M. Anthony VADOT	34	Trente quatre

M. Anthony VADOT ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Président et a été immédiatement installé.

DONT ACTE
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-préfecture le 3/08/26
et publié, affiché ou notifié le. 6/08/26

Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne

Le Président
Anthony VADOT

Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne

Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

SEANCE du 27 juillet 2020 – 17h30
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

Nombre de sièges : 37 / Nombre de délégués titulaires désignés : 36

Nombre de délégués titulaires présents : 33/36

Nombre de délégués suppléants ayant voix délibérative : 2

Nombre de personnes ayant pris part à la délibération : 35 + 1 pouvoir

Date de la convocation : 20/07/2020

L'an deux mille vingt et le vingt-sept du mois de juillet, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne, s'est réuni à la Salle polyvalente de CHATEAURENAUD - 10 rue de la Mairie à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Etaient présents :
Avec voix délibérative : M. VADOT Anthony, M. PUTIN Daniel, M. LEROY Christian, M. CAUZARD Philippe, M. STEURER Blaise, Mme BUATOIS Christine, M. BESSON Stéphane, M. LAURENCY Didier, M. COLIN David, M. CULAS Joël, M. ABERLENC Jean-Marc, M. CLERC Christian, M. LONGIN Jean-Michel, M. CHEVREY Mickaël, M. GIRARDEAU Régis, Mme GRUET Aline, M. JACQUINOT Nicolas, M. GROS Stéphane, M PHILIPPE Alain, Mme LACROIX MFOUARA Béatrice, Mme BAJARD Isabelle, M. GEOFFROY Ludovic, M. RAVAT Thierry, Mme BOUDIER Sylvie, M. GALOPIN Christophe, M. FIERIMONTE Sébastien, M. COUCHOUX Pascal, M. FICHET Didier, M. PARADIS Laurent, Mme JACQUARD Françoise, Mme EUVRARD Jocelyne, M. SIMONIN Jean, Mme ROBELIN Nadine, M. GANDREY Julien (suppléant), M. JACCUSSE Sébastien (suppléant).

Sans voix délibérative : M. BECHE André, Mme MATHY Paule, M. BONIN Jacky, Mme BASSET Marie-Anne, Mme PRABEL Marie Line, M. METERY Alain, M. VIVIER Stéphane, PAPIN Jean-Pierre

Etaient excusés : Mme Claudette JAILLET pouvoir donné à Mme Aline GRUET, M. Jean-Luc CANET représenté par M. Julien GANDREY, M. Cédric DAUGE représenté par M. Sébastien JACCUSSE

Secrétaire de séance : M. CHEVREY Mickaël

Délibération n°2020-026 : Détermination du nombre des Vice-Présidents

- *Vu les statuts du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne*
- *Vu l'installation du comité syndical dudit Syndicat*
- *Vu l'élection du Président du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne*

M. le Président rappelle que lors de la première séance du comité syndical qui suit le renouvellement général des conseils municipaux et des conseils communautaires, il revient à l'organe délibérant de fixer, par délibération, le nombre de Vice-Présidents.

Cependant, ce nombre ne peut être supérieur à 20% arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total du comité syndical (jusqu'à 30% maximum de l'effectif total de l'organe délibérant, par un vote spécial du comité syndical à la majorité des 2/3) sous réserve que le nombre de vice-présidents ne dépasse pas 15.

Le nombre de Vice-Présidents est librement déterminé par l'organe délibérant sans que ce nombre puisse être supérieur à 20%, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni excéder quinze Vice-Présidents.

L'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers de ses membres, fixer un nombre de Vice-Présidents supérieur dès lors qu'il ne dépasse pas 30% de l'effectif total et ne soit pas supérieur à quinze. Dans ce cas, le montant des indemnités versées ne doit pas excéder celui de l'enveloppe indemnitaire globale (L. 5211-12 du CGCT).

Au regard des compétences du Syndicat Mixte, M. le Président propose de créer 4 postes de Vice-Présidents.

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **FIXE** à 4 le nombre de Vice-Présidents du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne.

DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Anthony VADOT

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-préfecture le 31.08/26
et publié, affiché ou notifié le 6/08/26

Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne

Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne

Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

SEANCE du 27 juillet 2020 – 17h30
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

Nombre de sièges : 37 / Nombre de délégués titulaires désignés : 36

Nombre de délégués titulaires présents : 33/36

Nombre de délégués suppléants ayant voix délibérative : 2

Nombre de personnes ayant pris part à la délibération : 35 + 1 pouvoir

Date de la convocation : 20/07/2020

L'an deux mille vingt et le vingt-sept du mois de juillet, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne, s'est réuni à la Salle polyvalente de CHATEAURENAUD - 10 rue de la Mairie à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Etaient présents :
Avec voix délibérative : M. VADOT Anthony, M. PUTIN Daniel, M. LEROY Christian, M. CAUZARD Philippe, M. STEURER Blaise, Mme BUATOIS Christine, M. BESSON Stéphane, M. LAURENCY Didier, M. COLIN David, M. CULAS Joël, M. ABERLENC Jean-Marc, M. CLERC Christian, M. LONGIN Jean-Michel, M. CHEVREY Mickaël, M. GIRARDEAU Régis, Mme GRUET Aline, M. JACQUINOT Nicolas, M. GROS Stéphane, M PHILIPPE Alain, Mme LACROIX MFOUARA Béatrice, Mme BAJARD Isabelle, M. GEOFFROY Ludovic, M. RAVAT Thierry, Mme BOUDIER Sylvie, M. GALOPIN Christophe, M. FIERIMONTE Sébastien, M. COUCHOUX Pascal, M. FICHET Didier, M. PARADIS Laurent, Mme JACQUARD Françoise, Mme EUVRARD Jocelyne, M. SIMONIN Jean, Mme ROBELIN Nadine, M. GANDREY Julien (suppléant), M. JACCUSSE Sébastien (suppléant).

Sans voix délibérative : M. BECHE André, Mme MATHY Paule, M. BONIN Jacky, Mme BASSET Marie-Anne, Mme PRABEL Marie Line, M. METERY Alain, M. VIVIER Stéphane, PAPIN Jean-Pierre

Etaient excusés : Mme Claudette JAILLET pouvoir donné à Mme Aline GRUET, M. Jean-Luc CANET représenté par M. Julien GANDREY, M. Cédric DAUGE représenté par M. Sébastien JACCUSSE

Secrétaire de séance : M. CHEVREY Mickaël

Délibération n°2020-027 : Elections des Vice-Présidents

- *Vu les statuts du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne*
- *Vu l'installation du comité syndical dudit Syndicat*
- *Vu l'élection du Président du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne*
- *Vu la détermination du nombre de Vice-Présidents*

M. le Président rappelle que l'élection des Vice-Présidents se déroule au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Les membres du comité syndical procèdent à l'élection des Vice-Présidents.

Election du premier Vice-Président
M. le Président fait appel de candidature pour le poste de premier Vice-Président.
Une seule candidature est proposée, celle de M. Régis GIRARDEAU.
M. le Président fait procéder à l'élection à bulletin secret du premier Vice-Président et au dépouillement des bulletins de vote sous le contrôle des assesseurs.

Nombre de délégués titulaires présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
Nombre de votants : 36

Nombre de suffrages déclarés nuls : 1
Nombre de bulletins blancs : 3
Nombre de suffrages exprimés : 32
Majorité absolue : 17

Nom et prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)	Nombre des suffrages obtenus	
	En chiffre	En toutes lettres
M. Régis GIRARDEAU	32	Trente deux

M. Régis GIRARDEAU ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé premier Vice-Président et a été immédiatement installé.

Election du deuxième Vice-Président
M. le Président fait appel de candidature pour le poste de deuxième Vice-Président.
Une seule candidature est proposée, celle de M. Christophe GALOPIN.
M. le Président fait procéder à l'élection à bulletin secret du deuxième Vice-Président et au dépouillement des bulletins de vote sous le contrôle des assesseurs.

Nombre de délégués titulaires présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
Nombre de votants : 36
Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
Nombre de bulletins blancs : 5
Nombre de suffrages exprimés : 31
Majorité absolue : 16

Nom et prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)	Nombre des suffrages obtenus	
	En chiffre	En toutes lettres
M. Christophe GALOPIN	30	Trente

A également obtenu :
- M. Alain PHILIPPE: 1 suffrage

M. Christophe GALOPIN ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé deuxième Vice-Président et a été immédiatement installé.

Election du troisième Vice-Président
M. le Président fait appel de candidature pour le poste de troisième Vice-Président.
Une seule candidature est proposée, celle de M. Jean SIMONIN
M. le Président fait procéder à l'élection à bulletin secret du troisième Vice-Président et au dépouillement des bulletins de vote sous le contrôle des assesseurs.

Nombre de délégués titulaires présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
Nombre de votants : 36
Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
Nombre de bulletins blancs : 6
Nombre de suffrages exprimés : 30
Majorité absolue : 16

Nom et prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)	Nombre des suffrages obtenus	
	En chiffre	En toutes lettres
M. Jean SIMONIN	29	Vingt-neuf

A également obtenu :
- Mme Nadine ROBELIN : 1 suffrage

M. Jean SIMONIN ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé troisième Vice-Président et a été immédiatement installé.

Election du quatrième Vice-Président

M. le Président fait appel de candidature pour le poste de quatrième Vice-Président.
Une seule candidature est proposée, celle de M. Didier LAURENCY.
M. le Président fait procéder à l'élection à bulletin secret du quatrième Vice-Président et au dépouillement des bulletins de vote sous le contrôle des assesseurs.

Nombre de délégués titulaires présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
Nombre de votants : 36
Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
Nombre de bulletins blancs : 6
Nombre de suffrages exprimés : 30
Majorité absolue : 16

Nom et prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)	Nombre des suffrages obtenus	
	En chiffre	En toutes lettres
M. Didier LAURENCY	29	Vingt-neuf

A également obtenu :

- M. Joël CULAS : 1 suffrage

M. Didier LAURENCY ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé quatrième Vice-Président et a été immédiatement installé.

DONT ACTE
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-préfecture le 31/08/20
et publié, affiché ou notifié le 01/08/20

Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne

Le Président
Anthony VADOT

Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne

Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

SEANCE du 27 juillet 2020 – 17h30
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

Nombre de sièges : 37 / Nombre de délégués titulaires désignés : 36

Nombre de délégués titulaires présents : 33/36

Nombre de délégués suppléants ayant voix délibérative : 2

Nombre de personnes ayant pris part à la délibération : 35 + 1 pouvoir

Date de la convocation : 20/07/2020

L'an deux mille vingt et le vingt-sept du mois de juillet, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne, s'est réuni à la Salle polyvalente de CHATEAURENAUD - 10 rue de la Mairie à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Etaient présents :
Avec voix délibérative : M. VADOT Anthony, M. PUTIN Daniel, M. LEROY Christian, M. CAUZARD Philippe, M. STEURER Blaise, Mme BUATOIS Christine, M. BESSON Stéphane, M. LAURENCY Didier, M. COLIN David, M. CULAS Joël, M. ABERLENC Jean-Marc, M. CLERC Christian, M. LONGIN Jean-Michel, M. CHEVREY Mickaël, M. GIRARDEAU Régis, Mme GRUET Aline, M. JACQUINOT Nicolas, M. GROS Stéphane, M PHILIPPE Alain, Mme LACROIX MFOUARA Béatrice, Mme BAJARD Isabelle, M. GEOFFROY Ludovic, M. RAVAT Thierry, Mme BOUDIER Sylvie, M. GALOPIN Christophe, M. FIERIMONTE Sébastien, M. COUCHOUX Pascal, M. FICHET Didier, M. PARADIS Laurent, Mme JACQUARD Françoise, Mme EUVRARD Jocelyne, M. SIMONIN Jean, Mme ROBELIN Nadine, M. GANDREY Julien (suppléant), M. JACCUSSE Sébastien (suppléant).

Sans voix délibérative : M. BECHE André, Mme MATHY Paule, M. BONIN Jacky, Mme BASSET Marie-Anne, Mme PRABEL Marie Line, M. METERY Alain, M. VIVIER Stéphane, PAPIN Jean-Pierre

Etaient excusés : Mme Claudette JAILLET pouvoir donné à Mme Aline GRUET, M. Jean-Luc CANET représenté par M. Julien GANDREY, M. Cédric DAUGE représenté par M. Sébastien JACCUSSE

Secrétaire de séance : M. CHEVREY Mickaël

Délibération n°2020-028 : Détermination des autres membres du bureau

- *Vu les statuts du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne*
- *Vu l'installation du comité syndical dudit Syndicat*
- *Vu l'élection du Président du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne*
- *Vu la détermination du nombre de Vice-Présidents*

M. le Président rappelle que le bureau est composé du Président, des Vice-Présidents et de membres élus conformément aux articles L. 5211-2 et L. 5211-12 du CGCT. Il indique que le comité syndical doit déterminer le nombre des autres membres du bureau.
Il propose que le bureau complet soit composé de 16 membres soient le Président, les 4 Vice-Présidents et 11 autres membres.
Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **FIXE** à 11 le nombre des autres membres du bureau du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-préfecture le 3/08/20
et publié, affiché ou notifié le 6/08/20
Syndicat Mixte de la Bresse Bourguignonne

DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Anthony VADOT

Syndicat Mixte de la Bresse Bourguignonne

Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

SEANCE du 27 juillet 2020 – 17h30
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

Nombre de sièges : 37 / Nombre de délégués titulaires désignés : 36

Nombre de délégués titulaires présents : 33/36

Nombre de délégués suppléants ayant voix délibérative : 2

Nombre de personnes ayant pris part à la délibération : 35 + 1 pouvoir

Date de la convocation : 20/07/2020

L'an deux mille vingt et le vingt-sept du mois de juillet, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne, s'est réuni à la Salle polyvalente de CHATEAURENAUD - 10 rue de la Mairie à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Etaient présents :
Avec voix délibérative : M. VADOT Anthony, M. PUTIN Daniel, M. LEROY Christian, M. CAUZARD Philippe, M. STEURER Blaise, Mme BUATOIS Christine, M. BESSON Stéphane, M. LAURENCY Didier, M. COLIN David, M. CULAS Joël, M. ABERLENC Jean-Marc, M. CLERC Christian, M. LONGIN Jean-Michel, M. CHEVREY Mickaël, M. GIRARDEAU Régis, Mme GRUET Aline, M. JACQUINOT Nicolas, M. GROS Stéphane, M PHILIPPE Alain, Mme LACROIX MFOUARA Béatrice, Mme BAJARD Isabelle, M. GEOFFROY Ludovic, M. RAVAT Thierry, Mme BOUDIER Sylvie, M. GALOPIN Christophe, M. FIERIMONTE Sébastien, M. COUCHOUX Pascal, M. FICHET Didier, M. PARADIS Laurent, Mme JACQUARD Françoise, Mme EUVRARD Jocelyne, M. SIMONIN Jean, Mme ROBELIN Nadine, M. GANDREY Julien (suppléant), M. JACCUSSE Sébastien (suppléant).

Sans voix délibérative : M. BECHE André, Mme MATHY Paule, M. BONIN Jacky, Mme BASSET Marie-Anne, Mme PRABEL Marie Line, M. METERY Alain, M. VIVIER Stéphane, PAPIN Jean-Pierre

Etaient excusés : Mme Claudette JAILLET pouvoir donné à Mme Aline GRUET, M. Jean-Luc CANET représenté par M. Julien GANDREY, M. Cédric DAUGE représenté par M. Sébastien JACCUSSE

Secrétaire de séance : M. CHEVREY Mickaël

Délibération n°2020-029 : Elections des autres membres du bureau

- *Vu les statuts du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne*
- *Vu l'installation du comité syndical dudit Syndicat*
- *Vu l'élection du Président du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne*
- *Vu la détermination du nombre de Vice-Présidents*
- *Vu la détermination du nombre des autres membres du bureau*

M. le Président demande aux représentants des communautés de communes de proposer des candidatures.

Pour la communauté de communes Bresse Revermont 71, sont candidats : M. Didier FICHET, Mme Françoise JACQUARD, Mme Jocelyne EUVRARD.

Pour la communauté de communes Bresse Nord Intercom', sont candidats : Mme Aline GRUET, M. Nicolas JACQUINOT.

Pour la communauté de communes Terres de Bresse, sont candidats : M. Stéphane GROS, Mme Béatrice LACROIX MFOUARA, M. Cédric DAUGE.

Pour la communauté de communes Bresse Louhannaise Intercom', sont candidats : Mme Christine BUATOIS, M. Joël CULAS, M. Jean-Marc ABERLENC.

M. le Président constate que 11 noms sont proposés pour 11 places disponibles et propose à ce que ce vote soit procédé à main levée.

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le vote à main levée.
- et **DESIGNE** M. Didier FICHET, Mme Françoise JACQUARD, Mme Jocelyne EUVRARD, Mme Aline GRUET, M. Nicolas JACQUINOT, M. Stéphane GROS, Mme Béatrice LACROIX MFOUARA, M. Cédric DAUGE, Mme Christine BUATOIS, M. Joël CULAS, M. Jean-Marc ABERLENC. Ils sont immédiatement installés comme autres membres du bureau du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-préfecture le 3/08/2
et publié, affiché ou notifié le. 6/08/2

Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne

DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Anthony VADOT

Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne

Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

SEANCE du 27 juillet 2020 – 17h30
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

Nombre de sièges : 37 / Nombre de délégués titulaires désignés : 36

Nombre de délégués titulaires présents : 33/36

Nombre de délégués suppléants ayant voix délibérative : 2

Nombre de personnes ayant pris part à la délibération : 35 + 1 pouvoir

Date de la convocation : 20/07/2020

L'an deux mille vingt et le vingt-sept du mois de juillet, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne, s'est réuni à la Salle polyvalente de CHATEAURENAUD - 10 rue de la Mairie à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Etaient présents :
Avec voix délibérative : M. VADOT Anthony, M. PUTIN Daniel, M. LEROY Christian, M. CAUZARD Philippe, M. STEURER Blaise, Mme BUATOIS Christine, M. BESSON Stéphane, M. LAURENCY Didier, M. COLIN David, M. CULAS Joël, M. ABERLENC Jean-Marc, M. CLERC Christian, M. LONGIN Jean-Michel, M. CHEVREY Mickaël, M. GIRARDEAU Régis, Mme GRUET Aline, M. JACQUINOT Nicolas, M. GROS Stéphane, M PHILIPPE Alain, Mme LACROIX MFOUARA Béatrice, Mme BAJARD Isabelle, M. GEOFFROY Ludovic, M. RAVAT Thierry, Mme BOUDIER Sylvie, M. GALOPIN Christophe, M. FIERIMONTE Sébastien, M. COUCHOUX Pascal, M. FICHET Didier, M. PARADIS Laurent, Mme JACQUARD Françoise, Mme EUVRARD Jocelyne, M. SIMONIN Jean, Mme ROBELIN Nadine, M. GANDREY Julien (suppléant), M. JACCUSSE Sébastien (suppléant).

Sans voix délibérative : M. BECHE André, Mme MATHY Paule, M. BONIN Jacky, Mme BASSET Marie-Anne, Mme PRABEL Marie Line, M. METERY Alain, M. VIVIER Stéphane, PAPIN Jean-Pierre

Etaient excusés : Mme Claudette JAILLET pouvoir donné à Mme Aline GRUET, M. Jean-Luc CANET représenté par M. Julien GANDREY, M. Cédric DAUGE représenté par M. Sébastien JACCUSSE

Secrétaire de séance : M. CHEVREY Mickaël

Délibération n°2020-030 : Délégations de pouvoir au Président et au bureau

- *Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales*

M. le Président expose que l'article L.5211-10 du CGCT permet la délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant au Président, Vice-Présidents et au bureau. Il propose de déléguer au Président et aux Vice-Présidents les pouvoirs suivants :

- la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée,
- la passation des contrats d'assurance ainsi que les acceptations des indemnités des sinistres y afférentes,
- l'expression des avis, au titre du Schéma de Cohérence territorial (SCoT), lors de la modification ou de la révision simplifiée de PLU et PLUi, de l'élaboration des cartes communales, sur les permis créant plus de 5 000 m² de surface de plancher, sur la création de ZAD et de ZAC et sur les projets soumis à la commission d'aménagement commercial, en application des articles L132-7 à L132-11 du Code de l'urbanisme.

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE** de déléguer au Président et aux Vice-Présidents les pouvoirs suivants :

- la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée,

- la passation des contrats d'assurance ainsi que les acceptations des indemnités des sinistres y afférentes,

- l'expression des avis, au titre du Schéma de Cohérence territorial (SCoT), lors de la modification ou de la révision simplifiée de PLU et PLUi, de l'élaboration des cartes communales, sur les permis créant plus de 5 000 m² de surface de plancher, sur la création de ZAD et de ZAC et sur les projets soumis à la commission d'aménagement commercial, en application des articles L132-7 à L132-11 du Code de l'urbanisme.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-préfecture le 3/08/20
et publié, affiché ou notifié le 6/08/20

Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne

DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Anthony VADOT

Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne

Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

SEANCE du 27 juillet 2020 – 19h30
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

Nombre de sièges : 37 / Nombre de délégués titulaires désignés : 36

Nombre de délégués titulaires présents : 33/36

Nombre de délégués suppléants ayant voix délibérative : 2

Nombre de personnes ayant pris part à la délibération : 35 + 1 pouvoir

Date de la convocation : 20/07/2020

L'an deux mille vingt et le vingt-sept du mois de juillet, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne, s'est réuni à la Salle polyvalente de CHATEAURENAUD - 10 rue de la Mairie à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Etaient présents :
Avec voix délibérative : M. VADOT Anthony, M. PUTIN Daniel, M. LEROY Christian, M. CAUZARD Philippe, M. STEURER Blaise, Mme BUATOIS Christine, M. BESSON Stéphane, M. LAURENCY Didier, M. COLIN David, M. CULAS Joël, M. ABERLENC Jean-Marc, M. CLERC Christian, M. LONGIN Jean-Michel, M. CHEVREY Mickaël, M. GIRARDEAU Régis, Mme GRUET Aline, M. JACQUINOT Nicolas, M. GROS Stéphane, M PHILIPPE Alain, Mme LACROIX MFOUARA Béatrice, Mme BAJARD Isabelle, M. GEOFFROY Ludovic, M. RAVAT Thierry, Mme BOUDIER Sylvie, M. GALOPIN Christophe, M. FIERIMONTE Sébastien, M. COUCHOUX Pascal, M. FICHET Didier, M. PARADIS Laurent, Mme JACQUARD Françoise, Mme EUVRARD Jocelyne, M. SIMONIN Jean, Mme ROBELIN Nadine, M. GANDREY Julien (suppléant), M. JACCUSSE Sébastien (suppléant).

Sans voix délibérative : M. BECHE André, Mme MATHY Paule, M. BONIN Jacky, Mme BASSET Marie-Anne, Mme PRABEL Marie Line, M. METERY Alain, M. VIVIER Stéphane, PAPIN Jean-Pierre

Etaient excusés : Mme Claudette JAILLET pouvoir donné à Mme Aline GRUET, M. Jean-Luc CANET représenté par M. Julien GANDREY, M. Cédric DAUGE représenté par M. Sébastien JACCUSSE

Secrétaire de séance : M. CHEVREY Mickaël

Délibération n°2020-031 : Indemnités de fonction au Président

- *Vu la loi N°92.108 du 13 février 1992 relative aux conditions d'exercices des mandats locaux et la loi n°2002.276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité concernant le régime indemnitaire des élus locaux définissant les indemnités de fonction pouvant être allouées par délibération aux élus locaux*
- *Vu l'article R.5723-1 du CGCT concernant le régime indemnitaire des membres des assemblées délibérantes de syndicats mixtes associant exclusivement des collectivités territoriales et des groupements de collectivité*

M. le Président expose que le comité syndical détermine le montant des indemnités allouées au Président, dans la limite des taux maxima, soit 29,53 % de l'indice brut terminale de la grille indiciaire de la fonction publique. Cet indice est de 1 027 à l'heure actuelle soit une indemnité brute maximum de 1 148,54€.

Pour mémoire, le comité syndical avait délibéré un taux à 10% en mai 2014.

Le comité syndical, après en avoir délibéré

- **DECIDE** d'attribuer une indemnité mensuelle de fonction au Président du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne qui sera calculée d'après le barème indiqué par l'administration préfectorale ;

- **Et FIXE** le pourcentage à 0 % de l'indice brut terminal de la grille indiciaire de la fonction publique. Cette indemnité sera soumise à l'automaticité des révisions à venir.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-préfecture le 3/08/26
et publié, affiché ou notifié le 6/08/26

Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne

DECISION ADOPTEE PAR 2 ABSTENTIONS ET 34 VOIX POUR
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Anthony VADOT

Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne

Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

SEANCE du 27 juillet 2020 – 17h30
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

Nombre de sièges : 37 / Nombre de délégués titulaires désignés : 36

Nombre de délégués titulaires présents : 33/36

Nombre de délégués suppléants ayant voix délibérative : 2

Nombre de personnes ayant pris part à la délibération : 35 + 1 pouvoir

Date de la convocation : 20/07/2020

L'an deux mille vingt et le vingt-sept du mois de juillet, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne, s'est réuni à la Salle polyvalente de CHATEAURENAUD - 10 rue de la Mairie à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Etaient présents :
Avec voix délibérative : M. VADOT Anthony, M. PUTIN Daniel, M. LEROY Christian, M. CAUZARD Philippe, M. STEURER Blaise, Mme BUATOIS Christine, M. BESSON Stéphane, M. LAURENCY Didier, M. COLIN David, M. CULAS Joël, M. ABERLENC Jean-Marc, M. CLERC Christian, M. LONGIN Jean-Michel, M. CHEVREY Mickaël, M. GIRARDEAU Régis, Mme GRUET Aline, M. JACQUINOT Nicolas, M. GROS Stéphane, M PHILIPPE Alain, Mme LACROIX MFOUARA Béatrice, Mme BAJARD Isabelle, M. GEOFFROY Ludovic, M. RAVAT Thierry, Mme BOUDIER Sylvie, M. GALOPIN Christophe, M. FIERIMONTE Sébastien, M. COUCHOUX Pascal, M. FICHET Didier, M. PARADIS Laurent, Mme JACQUARD Françoise, Mme EUVRARD Jocelyne, M. SIMONIN Jean, Mme ROBELIN Nadine, M. GANDREY Julien (suppléant), M. JACCUSSE Sébastien (suppléant).

Sans voix délibérative : M. BECHE André, Mme MATHY Paule, M. BONIN Jacky, Mme BASSET Marie-Anne, Mme PRABEL Marie Line, M. METERY Alain, M. VIVIER Stéphane, PAPIN Jean-Pierre

Etaient excusés : Mme Claudette JAILLET pouvoir donné à Mme Aline GRUET, M. Jean-Luc CANET représenté par M. Julien GANDREY, M. Cédric DAUGE représenté par M. Sébastien JACCUSSE

Secrétaire de séance : M. CHEVREY Mickaël

Délibération n°2020-032 : Indemnités de fonction aux Vice-Présidents

- *Vu la loi N°92.108 du 13 février 1992 relative aux conditions d'exercices des mandats locaux et la loi n°2002.276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité concernant le régime indemnitaire des élus locaux définissant les indemnités de fonction pouvant être allouées par délibération aux élus locaux*
- *Vu l'article R.5723-1 du CGCT concernant le régime indemnitaire des membres des assemblées délibérantes de syndicats mixtes associant exclusivement des collectivités territoriales et des groupements de collectivités*

M. le Président indique que dans la limite des taux maxima, soit 11,81 % de l'indice brut maximal de la grille indiciaire de la fonction publique, le comité syndical détermine librement le montant des indemnités allouées aux Vice-Présidents ayant délégation. Cet indice est de 1 027 à l'heure actuelle soit une indemnité brute maximum de 459,34 €.

Pour mémoire, le comité syndical avait délibéré un taux à 0% en mai 2014.

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'attribuer une indemnité mensuelle de fonction aux Vice-Présidents du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne qui sera calculée d'après le barème indiqué par l'Administration Préfectorale

- et **FIXE** le pourcentage à 0 % de l'indice brut terminal de la grille indiciaire de la fonction publique. Cette indemnité sera soumise à l'automaticité des révisions à venir.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-préfecture le 3/08/26
et publié, affiché ou notifié le 6/08/26

Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne

DECISION ADOPTEE PAR 2 ABSTENTIONS ET 34 VOIX POUR
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Anthony VADOT

Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne

Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

SEANCE du 27 juillet 2020 – 17h30
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

Nombre de sièges : 37 / Nombre de délégués titulaires désignés : 36

Nombre de délégués titulaires présents : 33/36

Nombre de délégués suppléants ayant voix délibérative : 2

Nombre de personnes ayant pris part à la délibération : 35 + 1 pouvoir

Date de la convocation : 20/07/2020

L'an deux mille vingt et le vingt-sept du mois de juillet, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne, s'est réuni à la Salle polyvalente de CHATEAURENAUD - 10 rue de la Mairie à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Etaient présents :
Avec voix délibérative : M. VADOT Anthony, M. PUTIN Daniel, M. LEROY Christian, M. CAUZARD Philippe, M. STEURER Blaise, Mme BUATOIS Christine, M. BESSON Stéphane, M. LAURENCY Didier, M. COLIN David, M. CULAS Joël, M. ABERLENC Jean-Marc, M. CLERC Christian, M. LONGIN Jean-Michel, M. CHEVREY Mickaël, M. GIRARDEAU Régis, Mme GRUET Aline, M. JACQUINOT Nicolas, M. GROS Stéphane, M PHILIPPE Alain, Mme LACROIX MFOUARA Béatrice, Mme BAJARD Isabelle, M. GEOFFROY Ludovic, M. RAVAT Thierry, Mme BOUDIER Sylvie, M. GALOPIN Christophe, M. FIERIMONTE Sébastien, M. COUCHOUX Pascal, M. FICHET Didier, M. PARADIS Laurent, Mme JACQUARD Françoise, Mme EUVRARD Jocelyne, M. SIMONIN Jean, Mme ROBELIN Nadine, M. GANDREY Julien (suppléant), M. JACCUSSE Sébastien (suppléant).

Sans voix délibérative : M. BECHE André, Mme MATHY Paule, M. BONIN Jacky, Mme BASSET Marie-Anne, Mme PRABEL Marie Line, M. METERY Alain, M. VIVIER Stéphane, PAPIN Jean-Pierre

Etaient excusés : Mme Claudette JAILLET pouvoir donné à Mme Aline GRUET, M. Jean-Luc CANET représenté par M. Julien GANDREY, M. Cédric DAUGE représenté par M. Sébastien JACCUSSE

Secrétaire de séance : M. CHEVREY Mickaël

Délibération n°2020-033 : Indemnisation des frais de mission des élus et du Président du conseil de développement

- *Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002, article 84-1*
- *Vu les articles L. 5211-14 et L. 2123-18 du CGCT relatif aux conditions d'exercice des mandats des membres des conseils ou comités*

M. le Président informe que les frais de déplacement des membres du comité syndical, dans le cadre de l'exécution de mandats spéciaux autorisés par le comité syndical, peuvent être remboursés, sur présentation d'un état de frais et sur la base du taux en vigueur dans la fonction publique, pour des missions de déplacements hors du périmètre du Pays de la Bresse bourguignonne et au départ de Louhans-Châteaurenaud, siège du Syndicat Mixte.

M. le Président précise que le demandeur devra présenter un ordre de mission.

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** que les frais de déplacement des membres du comité syndical, dans le cadre de l'exécution de mandats spéciaux autorisés par le comité syndical, et du Président du conseil de développement pourront être remboursés, sur présentation d'un état de frais et sur la base du taux en vigueur dans la fonction publique, pour des missions de déplacements hors du périmètre du Pays de la Bresse bourguignonne et au départ de Louhans-Châteaurenaud, siège

du Syndicat Mixte.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-préfecture le 3/08/20
et publié, affiché ou notifié le 6/08/20

Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne

DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Anthony VADOT

Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne

Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

SEANCE du 27 juillet 2020– 17h30
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

Nombre de sièges : 37 / Nombre de délégués titulaires désignés : 36

Nombre de délégués titulaires présents : 33/36

Nombre de délégués suppléants ayant voix délibérative : 2

Nombre de personnes ayant pris part à la délibération : 35 + 1 pouvoir

Date de la convocation : 20/07/2020

L'an deux mille vingt et le vingt-sept du mois de juillet, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne, s'est réuni à la Salle polyvalente de CHATEAURENAUD - 10 rue de la Mairie à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Etaient présents :
Avec voix délibérative : M. VADOT Anthony, M. PUTIN Daniel, M. LEROY Christian, M. CAUZARD Philippe, M. STEURER Blaise, Mme BUATOIS Christine, M. BESSON Stéphane, M. LAURENCY Didier, M. COLIN David, M. CULAS Joël, M. ABERLENC Jean-Marc, M. CLERC Christian, M. LONGIN Jean-Michel, M. CHEVREY Mickaël, M. GIRARDEAU Régis, Mme GRUET Aline, M. JACQUINOT Nicolas, M. GROS Stéphane, M PHILIPPE Alain, Mme LACROIX MFOUARA Béatrice, Mme BAJARD Isabelle, M. GEOFFROY Ludovic, M. RAVAT Thierry, Mme BOUDIER Sylvie, M. GALOPIN Christophe, M. FIERIMONTE Sébastien, M. COUCHOUX Pascal, M. FICHET Didier, M. PARADIS Laurent, Mme JACQUARD Françoise, Mme EUVRARD Jocelyne, M. SIMONIN Jean, Mme ROBELIN Nadine, M. GANDREY Julien (suppléant), M. JACCUSSE Sébastien (suppléant).

Sans voix délibérative : M. BECHE André, Mme MATHY Paule, M. BONIN Jacky, Mme BASSET Marie-Anne, Mme PRABEL Marie Line, M. METERY Alain, M. VIVIER Stéphane, PAPIN Jean-Pierre

Etaient excusés : Mme Claudette JAILLET pouvoir donné à Mme Aline GRUET, M. Jean-Luc CANET représenté par M. Julien GANDREY, M. Cédric DAUGE représenté par M. Sébastien JACCUSSE

Secrétaire de séance : M. CHEVREY Mickaël

Délibération n°2020-034 : Commission d'appel d'offres – conditions des dépôts de listes

M. le Président expose que depuis la réforme des dispositions applicables aux marchés publics (ordonnance n° 2015 du 23 juillet 2015 et le décret d'application n° 2016-360 du 25 mars 2016), la composition et les modalités de désignation des membres concernant la commission d'appel d'offres (CAO) sont les suivantes :

Dans les communes de plus de 3 500 habitants et les établissements publics, cette commission est composée par la personne habilitée à signer les marchés publics, ou son représentant, président de la commission, et par 5 membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.
Il est procédé selon les mêmes modalités à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires.

En application de l'article D. 1411-5 du Code général des collectivités territoriales, le comité syndical doit fixer les conditions de dépôt des listes préalablement aux opérations électorales de désignation des membres titulaires et suppléants.

Considérant qu'il est proposé de créer une commission d'appel d'offres et de fixer les conditions de dépôt des listes.

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **FIXE** les conditions de dépôts des listes de la commission d'appel d'offres comme suit :

- Les listes pourront comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir conformément à l'article D.1411-4 1eralinéa du CGCT.
- Les listes devront indiquer les noms et prénoms des candidats aux postes de titulaires et de suppléants.
- Les suppléants ne seront pas nommément affectés à un titulaire
- Les élections auront lieu à la représentation proportionnelle, avec application de la règle du plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.
- Les élections auront lieu au scrutin secret sauf accord unanime contraire.
- En cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages.
- En cas d'égalité des suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.
- Les listes sont déposées auprès du président du comité syndical durant une suspension de séance de l'assemblée délibérante de 10 minutes. Une ou plusieurs listes pourront être déposées.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-préfecture le 3/08/20
et publié, affiché ou notifié le 6/08/20

Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne

DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Anthony VADOT

Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne

Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

SEANCE du 27 juillet 2020– 17h30
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

Nombre de sièges : 37 / Nombre de délégués titulaires désignés : 36

Nombre de délégués titulaires présents : 33/36

Nombre de délégués suppléants ayant voix délibérative : 2

Nombre de personnes ayant pris part à la délibération : 35 + 1 pouvoir

Date de la convocation : 20/07/2020

L'an deux mille vingt et le vingt-sept du mois de juillet, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne, s'est réuni à la Salle polyvalente de CHATEAURENAUD - 10 rue de la Mairie à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Etaient présents :
Avec voix délibérative : M. VADOT Anthony, M. PUTIN Daniel, M. LEROY Christian, M. CAUZARD Philippe, M. STEURER Blaise, Mme BUATOIS Christine, M. BESSON Stéphane, M. LAURENCY Didier, M. COLIN David, M. CULAS Joël, M. ABERLENC Jean-Marc, M. CLERC Christian, M. LONGIN Jean-Michel, M. CHEVREY Mickaël, M. GIRARDEAU Régis, Mme GRUET Aline, M. JACQUINOT Nicolas, M. GROS Stéphane, M PHILIPPE Alain, Mme LACROIX MFOUARA Béatrice, Mme BAJARD Isabelle, M. GEOFFROY Ludovic, M. RAVAT Thierry, Mme BOUDIER Sylvie, M. GALOPIN Christophe, M. FIERIMONTE Sébastien, M. COUCHOUX Pascal, M. FICHET Didier, M. PARADIS Laurent, Mme JACQUARD Françoise, Mme EUVRARD Jocelyne, M. SIMONIN Jean, Mme ROBELIN Nadine, M. GANDREY Julien (suppléant), M. JACCUSSE Sébastien (suppléant).

Sans voix délibérative : M. BECHE André, Mme MATHY Paule, M. BONIN Jacky, Mme BASSET Marie-Anne, Mme PRABEL Marie Line, M. METERY Alain, M. VIVIER Stéphane, PAPIN Jean-Pierre

Etaient excusés : Mme Claudette JAILLET pouvoir donné à Mme Aline GRUET, M. Jean-Luc CANET représenté par M. Julien GANDREY, M. Cédric DAUGE représenté par M. Sébastien JACCUSSE

Secrétaire de séance : M. CHEVREY Mickaël

Délibération n°2020-035 : Désignation de la Commission d'Appel d'Offres

- *Vu le code de la commande publique,*
- *Considérant la proposition d'une seule liste,*

M. le Président explique que le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne est tenu de constituer une Commission d'Appel d'Offres (CAO) à caractère permanent. La CAO est composée du Président du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants élus au sein du comité syndical.

De plus, sont convoqués et peuvent participer aux réunions de la CAO :

- le comptable public
- un représentant du service en charge de la concurrence
- et des personnalités désignées par le Président de la CAO en raison de leurs compétences dans la matière qui fait l'objet de l'appel d'offres.

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de procéder par un vote à main levée à l'élection des 5 membres titulaires et des 5 membres suppléants de la commission d'appel d'offres, à la représentation proportionnelle au plus fort.

- **PROCLAME** les délégués syndicaux suivants élus membres de la commission d'appel d'offres du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne :

Membres titulaires :

M. Régis GIRARDEAU

M. Christophe GALOPIN,

M. Jean SIMONIN,

M. Didier LAURENCY,

Mme Françoise JACQUARD

Membres suppléants :

Mme Aline GRUET

M. Stéphane GROS

Mme Jocelyne EUVRARD

M. Joël CULAS

M. Jean-Marc ABERLENC

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-préfecture le 3/08/20
et publié, affiché ou notifié le.. 6/08/20

Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne

DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Anthony VADOT

Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne

Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

SEANCE du27 juillet 2020 – 17h30
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

Nombre de sièges : 37 / Nombre de délégués titulaires désignés : 36

Nombre de délégués titulaires présents : 33/36

Nombre de délégués suppléants ayant voix délibérative : 2

Nombre de personnes ayant pris part à la délibération : 35 + 1 pouvoir

Date de la convocation : 20/07/2020

L'an deux mille vingt et le vingt-sept du mois de juillet, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne, s'est réuni à la Salle polyvalente de CHATEAURENAUD - 10 rue de la Mairie à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Etaient présents :
Avec voix délibérative : M. VADOT Anthony, M. PUTIN Daniel, M. LEROY Christian, M. CAUZARD Philippe, M. STEURER Blaise, Mme BUATOIS Christine, M. BESSON Stéphane, M. LAURENCY Didier, M. COLIN David, M. CULAS Joël, M. ABERLENC Jean-Marc, M. CLERC Christian, M. LONGIN Jean-Michel, M. CHEVREY Mickaël, M. GIRARDEAU Régis, Mme GRUET Aline, M. JACQUINOT Nicolas, M. GROS Stéphane, M PHILIPPE Alain, Mme LACROIX MFOUARA Béatrice, Mme BAJARD Isabelle, M. GEOFFROY Ludovic, M. RAVAT Thierry, Mme BOUDIER Sylvie, M. GALOPIN Christophe, M. FIERIMONTE Sébastien, M. COUCHOUX Pascal, M. FICHET Didier, M. PARADIS Laurent, Mme JACQUARD Françoise, Mme EUVRARD Jocelyne, M. SIMONIN Jean, Mme ROBELIN Nadine, M. GANDREY Julien (suppléant), M. JACCUSSE Sébastien (suppléant).

Sans voix délibérative : M. BECHE André, Mme MATHY Paule, M. BONIN Jacky, Mme BASSET Marie-Anne, Mme PRABEL Marie Line, M. METERY Alain, M. VIVIER Stéphane, PAPIN Jean-Pierre

Etaient excusés : Mme Claudette JAILLET pouvoir donné à Mme Aline GRUET, M. Jean-Luc CANET représenté par M. Julien GANDREY, M. Cédric DAUGE représenté par M. Sébastien JACCUSSE

Secrétaire de séance : M. CHEVREY Mickaël

Délibération n°2020-036 : Désignation des membres élus au sein du comité de direction de l'EPCI – Office de Tourisme

- *Vu les articles L. 133-4 à L. 113-10 du Code du Tourisme précisant les dispositions particulières applicables aux Offices de tourisme constitués sous forme d'un Etablissement Public Industriel et Commercial*
- *Vu l'article R. 133-3 du code du tourisme*
- *Vu la délibération du 8 mars 2010 portant création de l'Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne et définissant la composition du comité de direction*
- *Vu l'article 2 des statuts de l'Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne ;*

M. le Président explique que le 8 mars 2010, le comité syndical a décidé la composition du comité de direction de l'Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne créé sous forme d'Etablissement Public Industriel et Commercial, ainsi que le mode de désignation de ses membres.

Le comité de direction est constitué de 19 membres dont 10 membres élus issus du comité syndical du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne et 9 membres socioprofessionnels.

Suite au renouvellement du comité syndical, il convient de nommer 10 nouveaux membres qui siègeront au sein du comité de direction de l'Office de Tourisme.

Suite à l'appel à candidatures effectué, dix délégués se portent candidats.

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **DESIGNE** Mme Christine BUATOIS, M. Stéphane BESSON, M. Christian CLERC, Mme Claudette JAILLET, Mme Catherine SAGNARD, Mme Béatrice LACROIX MFOUARA, Mme Sylvie BOUDIER, M. Sébastien JACCUSSE, Mme Jocelyne EUVRARD, M. Jean- Michel FROMONT comme membres élus au comité de direction de l'Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-préfecture le 3/08/26
et publié, affiché ou notifié le 6/08/26

Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne

DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Anthony VADOT

Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne

Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

SEANCE du 27 juillet 2020– 17h30
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

Nombre de sièges : 37 / Nombre de délégués titulaires désignés : 36

Nombre de délégués titulaires présents : 33/36

Nombre de délégués suppléants ayant voix délibérative : 2

Nombre de personnes ayant pris part à la délibération : 35 + 1 pouvoir

Date de la convocation : 20/07/2020

L'an deux mille vingt et le vingt-sept du mois de juillet, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne, s'est réuni à la Salle polyvalente de CHATEAURENAUD - 10 rue de la Mairie à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Etaient présents :
Avec voix délibérative : M. VADOT Anthony, M. PUTIN Daniel, M. LEROY Christian, M. CAUZARD Philippe, M. STEURER Blaise, Mme BUATOIS Christine, M. BESSON Stéphane, M. LAURENCY Didier, M. COLIN David, M. CULAS Joël, M. ABERLENC Jean-Marc, M. CLERC Christian, M. LONGIN Jean-Michel, M. CHEVREY Mickaël, M. GIRARDEAU Régis, Mme GRUET Aline, M. JACQUINOT Nicolas, M. GROS Stéphane, M PHILIPPE Alain, Mme LACROIX MFOUARA Béatrice, Mme BAJARD Isabelle, M. GEOFFROY Ludovic, M. RAVAT Thierry, Mme BOUDIER Sylvie, M. GALOPIN Christophe, M. FIERIMONTE Sébastien, M. COUCHOUX Pascal, M. FICHET Didier, M. PARADIS Laurent, Mme JACQUARD Françoise, Mme EUVRARD Jocelyne, M. SIMONIN Jean, Mme ROBELIN Nadine, M. GANDREY Julien (suppléant), M. JACCUSSE Sébastien (suppléant).

Sans voix délibérative : M. BECHE André, Mme MATHY Paule, M. BONIN Jacky, Mme BASSET Marie-Anne, Mme PRABEL Marie Line, M. METERY Alain, M. VIVIER Stéphane, PAPIN Jean-Pierre

Etaient excusés : Mme Claudette JAILLET pouvoir donné à Mme Aline GRUET, M. Jean-Luc CANET représenté par M. Julien GANDREY, M. Cédric DAUGE représenté par M. Sébastien JACCUSSE

Secrétaire de séance : M. CHEVREY Mickaël

Délibération n°2020-037 : Désignation des membres socioprofessionnels au sein du comité de direction de l'EPCI – Office de Tourisme

- *Vu les articles L. 133-4 à L. 113-10 du Code du Tourisme précisant les dispositions particulières applicables aux Offices de tourisme constitués sous forme d'un Etablissement Public Industriel et Commercial*
- *Vu l'article R. 133-3 du code du tourisme*
- *Vu la délibération du 8 mars 2010 portant création de l'Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne et définissant la composition du comité de direction*
- *Vu l'article 2 des statuts de l'Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne ;*

M. le Président rappelle que le 8 mars 2010, le comité syndical a décidé la composition du comité de direction de l'Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne créé sous forme d'Etablissement Public Industriel et Commercial, ainsi que le mode de désignation de ses membres.
Le comité de direction est constitué de 19 membres dont 10 élus issus du comité syndical du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne et 9 membres socioprofessionnels du tourisme, élus par le comité syndical du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, avec la répartition suivante :

- Hôtellerie Restauration : 3 membres
- Gîtes / Chambres d'Hôtes / Hôtellerie de plein air : 3 membres

- Associations / Sites touristiques : 3 membres

Les socioprofessionnels du tourisme recensés sur le territoire ont été consultés, par courrier (plus de 300 envoyés) cosigné par les Présidents du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne et de l'Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne, pour faire acte de candidature ; le coupon réponse joint était à retourner complété avant le10 juillet 2020. A cette date, les candidatures étaient les suivantes :

Hôtellerie-Restauration (3 places à pourvoir)

- Madame Marie BENCHIKY, Restaurant « Chez Marie » à CUISERY
- Madame Christelle GIOT, Hôtel-Restaurant « Hostellerie Bressane » à SAINT-GERMAIN-DU-BOIS
- Madame Anaïs HAMER, Restaurant « Le Bistrot italien » à CUISERY
- Madame Laurence SCHULTZ, Hôtel-Restaurant « Doubs-Rivage » à CHARETTE-VARENNES

Hôtellerie de plein air – Gîtes – Chambres d'hôtes (3 places à pourvoir)

- Monsieur Serge BELVISI, Camping « Les 3 rivières » à LOUHANS-CHATEAURENAUD
- Madame Marie-Rose COULON, Gîte « l'Ambutelière » à VINCELLES
- Monsieur Jean-Claude DUPENLOUP, Gîte « La Parenthèse » à MONTPONT-EN-BRESSE
- Madame Véronique GUILLOT, Chambre d'hôtes « La Mare aux Grenouilles » à BRUAILLES
- Monsieur Olivier MORIN, Gîte « Domaine de la Loge » à FLACEY-EN-BRESSE

Associations et sites touristiques (3 places à pourvoir)

- Madame Annie BLETON-RUGET, Ecomusée de la Bresse bourguignonne
- Monsieur Jean-Louis CARTILLIER, Village du Livre de CUISERY
- Madame Sonia DUSSERRE, Les Animaux des Petits Bois à SAGY
- Monsieur Jean-Pierre JOUVENCEAU, Musée du Vélo à SAINT-USUGE
- Madame Véronique REYMONDON, Musée de l'ours à LOUHANS-CHATEAURENAUD représentant La Musarde

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **DESIGNE,** à l'unanimité, Madame Marie BENCHIKY, Restaurant « Chez Marie » à CUISERY, Madame Christelle GIOT, Hôtel-Restaurant « Hostellerie Bressane » à SAINT-GERMAIN-DU-BOIS, Madame Laurence SCHULTZ, Hôtel-Restaurant « Doubs-Rivage » à CHARETTE-VARENNES pour représenter le sous-collège « Hôtellerie Restauration » au sein du comité de direction de l'Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne.

- **DESIGNE,** à l'unanimité, Monsieur Serge BELVISI, Camping « Les 3 rivières » à LOUHANS-CHATEAURENAUD, Madame Véronique GUILLOT, Chambre d'hôtes « La Mare aux Grenouilles » à BRUAILLES, Monsieur Olivier MORIN, Gîte « Domaine de la Loge » à FLACEY-EN-BRESSE pour représenter le sous-collège « Gîtes / Chambres d'Hôtes / Hôtellerie de plein air » au sein du comité de direction de l'Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne

- **DESIGNE,** à l'unanimité, Madame Annie BLETON-RUGET, Ecomusée de la Bresse bourguignonne, Monsieur Jean-Louis CARTILLIER, Village du Livre de CUISERY, Madame Véronique REYMONDON, Musée de l'ours à LOUHANS-CHATEAURENAUD représentant La Musarde pour représenter le sous-collège « Associations / Sites touristiques » au sein du comité de direction de l'Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-préfecture le 3/08/20
et publié, affiché ou notifié le 6/08/20

Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne

DONT ACTE
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Anthony VADOT

Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne